SECTION DE VENDEE

CTL

La Roche Sur Yon, le 26 avril 2022

Monsieur le président,

Tout d'abord, nous souhaitons rappeler que le fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail découle du contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 et donc des suppressions d'emplois, des fermetures de services, du NRP… des économies faites sur le dos des agent.es.

Ensuite, ce Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail est exceptionnel par bien des points, notamment le contexte de sa création. Le 20 septembre dernier, le Directeur général annonçait son intention d'ouvrir une négociation collective sur la reconnaissance de l'engagement des personnels. Il en a rapidement restreint le périmètre. Cette "négociation" menée au pas de charge a conduit après 3 réunions à la rédaction d'un protocole soumis au final aux organisations syndicales représentatives. Tout au long des discussions, l'Intersyndicale a œuvré pour faire bouger les lignes en portant des contre-propositions au projet initial, afin que les mesures proposées répondent aux urgences sociales du moment.

le 22 octobre dernier, les organisations syndicales représentatives, dont **Solidaires Finances Publiques**, signaient le protocole portant sur la reconnaissance de l'engagement des agentes et agents de la DGFiP sans masquer, ni à la Direction Générale, ni aux collègues, que ce dernier était très largement insuffisant. Ce protocole validait trois grands axes d'actions portant sur :

- une mesure indemnitaire exceptionnelle versée en décembre 2021,
- un volet promotion en 2022,
- l'amélioration du cadre de vie.

Or ce protocole s'éloigne sur bien des aspects des revendications portées au quotidien par **Solidaires Finances Publiques**, que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de parcours de carrière, de reconnaissance des engagements de toutes et tous ou des conditions de travail. Aussi, en échos aux axes proposés par la DG, nous continuons de proposer 4 réels axes d'amélioration des conditions de travail et de reconnaissance de l'engagement des agents :

1/ La garantie du statut
2/ La sanctuarisation des missions et du réseau
3/ L'arrêt des suppressions d'emplois
4/ L'amélioration des rémunérations et le renoncement définitif à la mise en place du RIFSEP.

Depuis des années les agents de la DGFiP subissent de nombreuses modifications de leur environnement de travail quand celles-ci ne conduisent pas à un changement d'affectation. Au plan national, les suppressions d'emplois n'en finissent pas. La réalité reste - 20 000 emplois en 10 ans ! Tandis que les restructurations se succèdent sans jamais tirer le bilan de la précédente et détériorent à chaque fois un peu plus les conditions de travail. Dans ce contexte c'est l'adaptation et la technicité des personnels de la DGFiP qui permettent de maintenir les missions du service public... mais sans jamais reconnaître leur expertise en monnaie sonnante et trébuchante ! Tout juste des primes « one shot », et pas pour tout le monde…

Si le 14 mars, le gouvernement a annoncé le dégel du point d'indice, cette promesse

électorale non chiffrée apparaît bien floue et n'engage pas à grand-chose. Nous attendons que l'augmentation soit substantielle, le pouvoir d'achat des fonctionnaires ayant été fortement mis à mal ces 20 dernières années. Mais nous attendons également que la DGFIP mette la main au porte-monnaie dans la mesure où si elle ne peut agir sur notre point d'indice, elle dispose de marges de manœuvre financières pour augmenter les rémunérations en dégelant le régime indemnitaire (ACF, IMT).

Le dernier axe du protocole relatif au cadre de vie professionnel que nous évoquerons au cours de ce CTL porte sur un fond déconcentré de 10 millions d'euros dédié à l'amélioration du « cadre de vie au travail ». En raison de la fongibilité asymétrique des budgets de la LOLF, ce fonds n'a pu être basculé, comme l'exigeait Solidaires Finances Publiques, sur l'enveloppe dédiée à la mesure indemnitaire. Pour **Solidaires Finances Publiques**, il n'est pas question d'y renoncer pour autant.

La dotation allouée à la DDFIP 85 s'élève à 79 595 €.

Pour notre organisation, l'objectif est de recréer du collectif via ce fonds. Dès lors, il est important de ne pas perdre de vue que :

- *Ce fonds est exceptionnel et n'a pas vocation à se substituer aux autres budgets.* Dès lors, toutes les actions relevant du budget de fonctionnement, du budget CHSCT, du budget de l'Action sociale devraient être renvoyées sur ces budgets.
- *Ne pas voter pour tout ou partie des actions envisagées, conduit à ce que l'enveloppe, en totalité ou en partie, soit réaffectée au plan national et donc perdue au plan local*, dès lors qu'il n'y a pas un accord majoritaire des OS représentatives. Pour éviter cela, il semble préférable de classer les choix par ordre de priorité et d'intérêt pour le collectif.
- Il semble nécessaire de rappeler que toutes les attentes des personnels sont légitimes. Pour **Solidaires Finances Publiques**, *la répartition doit répondre aux demandes formulées par les agents, en visant la plus grande équité possible et un retour vers chacun*, conforme en cela à l'accord national portant sur la « reconnaissance de l'engagement des agents ».

Solidaires Finances Publiques n'acceptera ni que ces fonds publics soient déviés de leur trajectoire à savoir l'amélioration du quotidien des agentes et agents, ni qu'ils soient perdus au niveau local. Nous voterons donc pour ce projet. Tout ce qui touche à la constitution d'espaces de vie collectifs pour les personnels, au ressourcement culturel, au soutien à des initiatives donnant du sens au vivre ensemble au plan local représentent pour **Solidaires Finances Publiques** une priorité.

Cette négociation locale est une première à la DGFiP et l'exercice n'est pas aisé. Cependant, lors du CTR du 08/02/2022, la DG a précisé que le volet 3 restait avant tout entre les mains des agent.es et des représentant.es des personnels des O.S. représentatives au plan local. Nous déplorons donc l'absence d'association des OS au recueil des propositions des personnels, l'absence d'organisation de discussions collectives entre les agents permettant d'enrichir les réflexions, l'absence de groupe de travail avant la tenue de ce CTL, le résumé des propositions réduit à deux tableaux sans détail.

Pour autant, nous souhaitons remercier les collègues de la division Moyens Généraux et Prévention pour le travail accompli (recensement, exploitation des 200 propositions, demande de devis, …) dans un délai contraint (télétravail fortement incité du fait du contexte sanitaire, période de congés, ...)

Solidaires Finances Publiques 85 vous demande, Monsieur le président du CTL, de nous expliquer la méthode retenue pour l'arbitrage des projets.

Nous vous demandons que toutes les propositions validées par accord majoritaire des OS soient remontées à la DG, même si leur financement dépasse le montant alloué au département.

Enfin, nous vous demandons qu'une communication soit réalisée sur Ulysse 85 détaillant les projets retenus et expliquant pourquoi les autres sont écartés ou basculés sur d'autres financements.